

N° 96 - bimensuel - 1<sup>er</sup> avril 2002

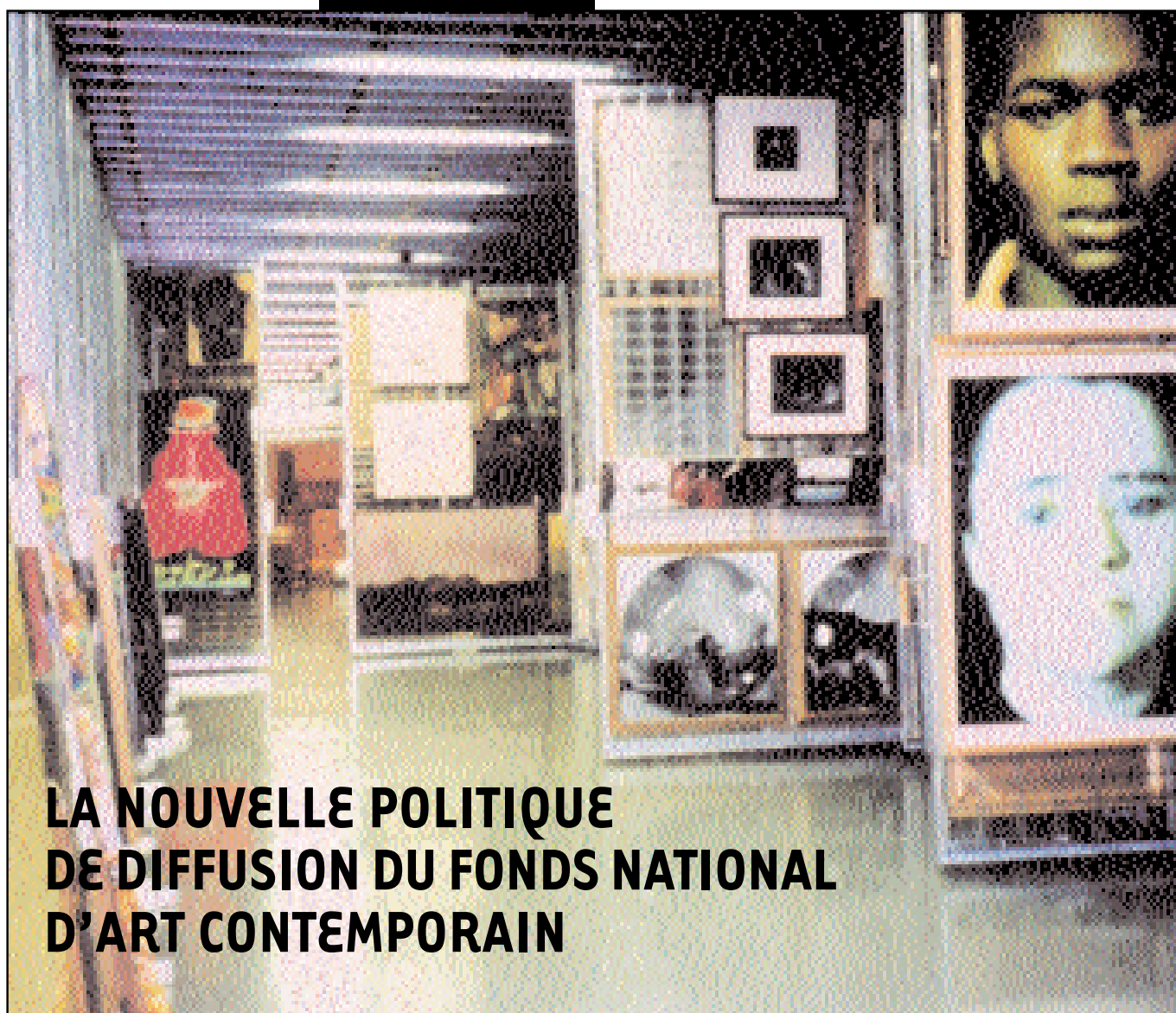
Ministère  
de la culture et  
de la communication

3, rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication



## LA NOUVELLE POLITIQUE DE DIFFUSION DU FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN

ISSN 1255 - 6270

*La salle des épis au FNAC © Benoît Gassiot-Talabot*

## SOMMAIRE

### Dossier

La nouvelle politique de diffusion  
du Fonds National d'Art  
Contemporain  
page 7

### Actualités

Cinq nouveaux textes adoptés  
lors de la dernière session de la  
législature  
page 2

David Kessler a remis son premier  
rapport sur l'œuvre audiovisuelle  
page 4

L'église des Trois-Ilets en  
Martinique  
page 6

Catherine Tasca se dit satisfaite  
de l'application de la charte sur  
l'accueil des cirques dans les  
communes  
page 11

Robert Morris crée des vitraux pour  
Maguelone  
page 14

### Portrait

Emmanuel Fessy : Faire en sorte  
que tous les livres trouvent leur  
public  
page 16

Directeur de la publication : Jacques Vistel  
Directeur de la rédaction : Jean-Paul Ciret  
Rédacteur en chef : Paul-Henri Doro : 01 40  
15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie  
Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques  
Bordet, Adeline Boulanger-Coustou,  
Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert  
Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne  
Laborde, Philippe Larollière, Martine  
Lehmans, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux  
Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida  
Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou  
N° de commission paritaire : 1290 AD,  
nouvelle série

Tirage : 36 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,  
Ministère de la culture  
et de la communication  
3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01  
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,  
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



## Législation culturelle

# CINQ NOUVEAUX TEXTES ADOPTÉS LORS DE LA DERNIÈRE SESSION DE LA LÉGISLATURE

Entre août 2000 et janvier 2001, plusieurs textes très importants avaient été adoptés par le Parlement : la loi du 10 juillet 2000 sur la protection des trésors nationaux et celle, également du 10 juillet 2000, sur les enchères publiques ; celle du 2 août 2000 sur la liberté de communication audiovisuelle et celle du 20 décembre 2000 sur l'archéologie préventive. Depuis, cinq nouveaux textes ont été adoptés, faisant de la législature 1997-2002 la plus féconde pour la mise à jour et l'enrichissement de la législation culturelle.

### Loi relative aux musées de France

Promulguée le 4 janvier 2002, la loi relative aux musées était attendue depuis de nombreuses années. Elle se substitue en effet à une ordonnance de 1945, plusieurs fois modifiée, et transforme sensiblement le paysage des musées français. La loi crée un label « musées de France » qui n'existait pas jusqu'à présent et qui concerne aussi bien les musées nationaux et territoriaux que les musées privés.

Elle définit le rôle des musées, précise que les missions traditionnelles de conservation patrimoniales doivent aller de pair avec les missions d'éducation et de diffusion auprès de tous. Elle harmonise le statut des musées reconnus par l'Etat et fédère, dans le respect de leurs spécificités, les différents musées de France.

Elle améliore la protection des collections, notamment en affirmant l'inaliénabilité des collections dans le respect du principe de la domanialité publique.

Elle intègre et approfondit la logique de décentralisation. Le texte précise, pour la première fois, la règle du jeu applicable aux relations entre l'Etat et les collectivités territoriales et limite le contrôle de l'Etat aux seuls musées qui auront obtenu l'appellation « musée de France » et met en avant la mission de conseil qui incombe à l'Etat.

Le texte compte également plusieurs mesures fiscales. La première de ces mesures prévoit que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés pourront bénéficier d'une réduction de cet impôt égale à 90 % des versements effectués en faveur de l'achat, destiné aux musées de France, de trésors nationaux ayant fait l'objet d'un refus de certificat d'exportation, et ce dans la limite de 50 % du montant de l'impôt dû. La seconde prévoit que les sommes consacrées par les entreprises à l'achat de biens culturels faisant l'objet, à la date d'acquisition, d'un refus de certificat, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés, dans la mesure de 40 % de leur montant.

Loi du 4 janvier 2002 relative aux musées (JO du 5/1/2002)

### Loi sur l'établissement public de coopération culturelle

En créant une nouvelle catégorie d'établissements publics la loi du 4 janvier 2002, offre un outil juridique adapté au partenariat culturel entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ce nouveau mode de gestion des activités culturelles à l'échelon local, librement consenti entre des partenaires publics, pourra s'exercer dans tous les secteurs d'activités culturelles : patrimoine, enseignement culturel, arts plastiques et spectacle

vivant. Signalons aussi que le mode de financement pourra provenir de différentes sources : Etat, collectivités territoriales ou leurs groupements et toute autre personne publique.

**Loi du 4 janvier 2002** relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle (JO du 5/1/2002)

### Dispositions patrimoniales de la loi sur la démocratie de proximité

Dans son article 111, la loi du 27 février sur la démocratie de proximité envisage un transfert de compétences en matière de patrimoine : à titre expérimental, pour une durée qui ne pourra excéder trois ans, la responsabilité de l'inventaire et du classement des monuments historiques pourrait être confiée, dans des conditions fixées par une convention avec l'Etat, à des collectivités locales. Cette éventualité est envisagée dans les domaines suivants : conduite de l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France ; instruction des mesures de classement des monuments historiques ; inscription d'immeubles à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ; participation aux travaux d'entretien et de réparation que nécessite la conservation des immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ; et enfin, autorisa-

tion de travaux sur ces immeubles ou ceux situés dans leur champ de visibilité.

**Loi du 27 février 2002** relative à la démocratie de proximité (JO du 28/2/2002)

### Loi sur le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle

Le Parlement a définitivement adopté, le 21 février dernier, la proposition de loi qui proroge sans date-butoir, le régime spécifique d'assurance-chômage des intermittents du spectacle jusqu'à leur aménagement par les partenaires sociaux dans le cadre de la nouvelle convention UNEDIC du 1<sup>er</sup> juillet 2001. Le Sénat, quant à lui, s'était prononcé en faveur de la date-butoir du 30 juin. Catherine Tasca a affirmé « *qu'il ne convient en aucune manière de se substituer aux partenaires sociaux, mais simplement d'en finir avec l'instabilité juridique et d'assurer le temps nécessaire à une négociation sereine des annexes VIII et X.* »

**Loi du 6 mars 2002** relative au régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle (JO du 7 mars 2002)

### Dispositions créant le Centre national de la chanson, de la variété et du jazz

Chargé de percevoir la taxe

parafiscale sur les spectacles, ce nouvel établissement public à caractère industriel et commercial succèdera au Fonds de soutien aux variétés, à la chanson et au jazz qui a joué un rôle déterminant dans la structuration et la professionnalisation du secteur des variétés. Le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, sera plus particulièrement chargé de percevoir la taxe parafiscale sur les spectacles et sera un complément indispensable de la politique que le ministère de la Culture veut développer avec les professionnels pour le soutien des musiques actuelles. Il se verra confier également des missions de soutien économique aux entreprises de production et de diffusion des spectacles de variétés, de chanson et de jazz. C'est enfin le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz qui assurera une activité de conseil (notamment auprès des collectivités territoriales), de promotion, de diffusion, de prestation de services ainsi que de centre-ressources en direction de la profession et des publics.

**Article 30 de la loi du 4 janvier 2002**  
(JO du 5/1/2002)

### Les décrets d'application de la loi sur la communication

La totalité du dispositif d'application de la loi du 1<sup>er</sup> août 2000 relative à la liberté de communication est désormais parachevé pour le développement de la TNT au niveau national. En décembre 2001, les décrets dits de « production » avaient fixé les obligations des futures chaînes de la TNT en matière de production audiovisuelle et cinématographique. Le décret dit « obligation de reprise », publié le 1<sup>er</sup> février dernier, porte quant à lui, sur les obligations de reprise par les réseaux câblés des chaînes en clair.

Décrets n° 2001-1333 du 28 décembre 2001 (JO du 30/12/2001) et 2002-125 du 31 janvier 2002 (JO du 1/2/2002) (Voir L.I., n° 92, 15 janvier 2002 et n° 94, 20 février 2002).

### Les décrets d'application de la loi sur l'archéologie

Destinés à mieux intégrer l'archéologie préventive sur le territoire français et dans l'ensemble du processus archéologique, les décrets d'application de la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive fixent les procédures administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette loi et précisent aussi les statuts de l'établissement public qui doit se substituer à l'Association française des fouilles archéologiques nationales (AFAN). Celui-ci s'intitulera « Institut national de recherches archéologiques préventives » (INRAP) et sa mission sera d'établir les projets d'opérations de diagnostic et de fouilles et de les exécuter conformément aux prescriptions des autorités de l'Etat.

Décrets n° 2002-89 et 90 du 16 janvier 2002 (JO du 19/1/2002) (voir L.I., n° 94, 20 février 2002). A noter qu'un troisième décret portant sur le statut des personnels de l'INRAP doit être prochainement publié.

## Audiovisuel

DAVID KESSLER A REMIS  
SON PREMIER RAPPORT  
SUR L'ŒUVRE AUDIOVISUELLE

A la suite de la qualification par le Centre national de la cinématographie et le Conseil supérieur de l'audiovisuel de l'émission « Popstars » comme œuvre audiovisuelle, les organisations professionnelles avaient fait part de leur inquiétude sur les conséquences de ces décisions. Catherine Tasca, avait demandé le 7 décembre 2001 à David Kessler, Directeur général du CNC, de mener une mission de réflexion et de concertation sur l'évolution des programmes et ses conséquences éventuelles sur la réglementation en matière de définition de l'œuvre audiovisuelle. David Kessler a remis le 21 mars à Catherine Tasca ses premières conclusions. Tout en reconnaissant que la demande de certains professionnels, pour redéfinir la notion d'œuvre audiovisuelle, n'est pas dénuée de fondements, le rapporteur estime qu'il n'est pas opportun de procéder dès maintenant à une modification de texte, compte tenu essentiellement du calendrier européen. En revanche le rapporteur estime qu'il est possible, indépendamment de l'évolution des discussions européennes de modifier le fonctionnement du COSIP pour lui redonner une dimension plus incitative.

**Premiers résultats**

Après avoir pris connaissance des premières conclusions du rapport, la ministre fait part de son accord sur la nécessité, affirmée dans ce rapport, de maintenir une définition large

de l'œuvre, telle qu'elle est prévue par le décret n° 90-66 du 17 janvier 1990 ( modifié en 1992 ), et partage le souci exprimé de ne pas remettre en cause le droit résultant de ces dispositions. La ministre souhaite cependant, comme le préconise les premières conclusions du rapport du Directeur général du CNC, que le COSIP puisse évoluer en prenant mieux en compte la nature des programmes audiovisuels aidés. Elle propose que soit également étudiée, dans cette perspective, la création d'un Fonds consacré aux émissions pour la jeunesse.

Elle demande par ailleurs au Directeur général du Centre national de la cinématographie de poursuivre la réflexion menée et de préparer un nouveau cycle de concertation avec les organisations professionnelles du secteur de l'audiovisuel, sur la base des premières conclusions et propositions contenues dans le texte qui lui a été remis. Le ministère de la culture et de la communication rappelle enfin que le Conseil supérieur de l'audiovisuel a également engagé une concertation sur la définition de l'œuvre audiovisuelle au regard des nouveaux concepts de programmes, dont les résultats sont attendus pour les prochaines semaines.

Le document remis à Catherine Tasca est disponible sur le site internet du ministère de la Culture et de la Communication : [www.culture.fr/](http://www.culture.fr/) et celui du Centre national de la cinématographie : [www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

**SOUTENIR LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'ŒUVRE AUDIOVISUELLE**

Il faut redonner un sens politique au système de soutien à la production audiovisuelle. Le système de soutien a depuis quelques années trop privilégié la dimension industrielle de ses objectifs au détriment d'une politique culturelle. Cette évolution tient principalement au mécanisme de soutien automatique, le processus d'octroi des aides étant lié à des critères juridiques et financiers purement techniques ne prenant pas en compte l'aspect culturel des projets. Ce constat est flagrant sur le secteur du documentaire où le compte de soutien a suivi quasi-aveuglément l'évolution du marché, avec la création de nouvelles chaînes depuis une dizaine d'années et corrélativement une croissance exceptionnelle du volume d'heures aidées, qui a entraîné un déséquilibre dans la répartition des aides entre les différents genres de programmes. La fiction, l'animation et le spectacle vivant conservent intrinsèquement une part créatrice plus forte et surtout une identité culturelle plus affirmée. Pour autant, il n'est pas envisageable d'abandonner le système de soutien automatique au profit d'un système sélectif, pour trois raisons.

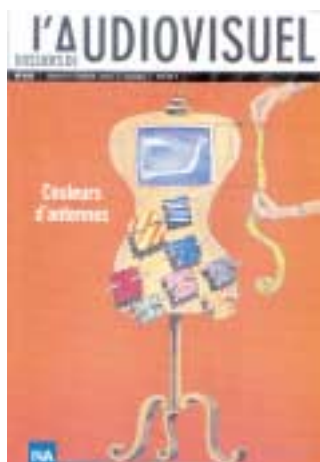
» Le soutien automatique est le cœur du système actuel (85 % des aides) et est le principal gage de légitimité vis à vis des diffuseurs qui le financent. En effet, le caractère automatique leur garantit une perspective de retour sur leur investissement forcé que constitue la taxe et leurs obligations de production, sans

les aléas inhérents aux aides sélectives (subjectivité des choix, etc.). » L'une des vocations du compte de soutien lors de sa création était de favoriser l'émergence d'un tissu d'entreprises de production suffisant pour alimenter les grilles des nouvelles chaînes privées et publiques. Le soutien automatique est la meilleure manière de consolider ce tissu en assurant aux producteurs un financement stable, indépendant de leurs partenaires économiques habituels (chaînes, distributeurs, soficas, banques, etc.) et gratuit. » En outre on peut noter que le COSIP a financé en 2001 plus de 4 000 heures de programmes ; il est matériellement impossible de présenter ces projets à des commissions sélectives.

L'idée serait donc de définir de manière plus précise le champ d'intervention du compte de soutien dans le secteur du documentaire et de rééquilibrer ces interventions en faveur des programmes les plus créatifs, garantissant leur indépendance artistique et économique et s'inscrivant dans le cadre d'une politique culturelle. Une telle évolution faciliterait probablement nos discussions avec les instances communautaires. Plusieurs pistes pourraient être explorées, sachant que certaines sont susceptibles de heurter plus ou moins violemment certains producteurs ou certains diffuseurs et nécessitent donc une concertation approfondie.

( extrait du rapport sur la notion d'œuvre audiovisuelle )





« Couleurs d'antennes », les dossiers de l'audiovisuel © INA

### Audiovisuel

#### L'IDENTITE VISUELLE DES CHAINES DE TELEVISION EN QUESTION

La dernière livraison des Dossiers de l'audiovisuel pose la question des « couleurs d'antenne »... entendez par là l'habillage des chaînes ou comment les chaînes ont pris conscience de la nécessité de se construire une image. Au départ, pour se singulariser les unes des autres et pour mieux marquer leur identité, les différentes chaînes de télévision ont eu recours à des moyens visuels et sonores qui, petit à petit, ont abouti à une conception de l'identification qui les apparente à celle d'une marque. Ce numéro explore toutes les facettes de l'habillage des chaînes à travers de nombreux exemples concrets.

« Couleurs d'antenne », Les Dossiers de l'audiovisuel, INA, La documentation française, n° 101, janvier-février 2002



Statistiques de la culture, chiffres clés 2001 © Ministère de la Culture et de la Communication.

### Statistiques

#### LES CHIFFRES-CLÉS DE LA CULTURE EN 2001

Les précieuses statistiques éditées chaque année par le département des études et de la prospective du ministère de la Culture, sont disponibles pour l'année 2001. Cette somme d'informations sur la vie culturelle en France nous permettra d'apprendre entre autres choses, que l'exposition ayant enregistré le plus d'entrées depuis 1982 est la présentation de « la fondation Barnes » au musée d'Orsay en 1993, qui a attiré plus d'1 million de visiteurs, que 31 % des français se sont rendus dans une bibliothèque en 1997 contre 23 % en 1989 ou encore que les principales dépenses culturelles des ménages concernent les appareils audiovisuels...

Chiffres-clés 2001, les statistiques de la culture, a été préparé par Janine Cardona et Chantal Lacroix, La documentation française, 15 euros

## Internet L'EUROPE DE LA CULTURE SUR INTERNET

relais  
culture | europe



Page d'accueil du portail Culture © D.R.

Avec le lancement d'un portail culturel par la Commission européenne et la refonte du site du Relais Culture Europe, les internautes ont désormais accès à une information extrêmement complète sur l'action culturelle de la Communauté européenne.

« Favoriser la mise en réseau d'informations culturelles destinées à permettre l'accès de tous les citoyens aux contenus culturels européens par les moyens technologiques les plus avancés » telle est l'ambition du nouveau portail thématique entièrement consacré à la culture lancé par la Commission le 18 mars dernier. Conçu pour être aussi complet que convivial, le portail offre des informations exhaustives sur l'Europe de la culture et sera progressivement mis en liaison avec les contenus culturels numérisés existants dans les Etats membres.

#### Relais Culture Europe renove son site internet

De son côté, le site du Relais Culture Europe a été entièrement repensé et organisé autour de la mise en ligne de l'ouvrage « les financements culturels européens ». Cet outil rassemble tous les éléments utiles pour la mise en œuvre d'un projet à

dimension européenne : des informations et actualités sur la Communauté européenne et la culture, un descriptif des programmes communautaires qui peuvent aider au développement de projets culturels accompagné de nombreuses informations pratiques, une rubrique consacrée à la coopération culturelle comprenant des fiches descriptives de plus de 270 réseaux culturels européens, un répertoire donnant accès aux coordonnées des institutions, collectivités, agences nationales, centres de ressources, et tout autre organisme susceptible d'aider le porteur de projet dans ses recherches.

Site de la Commission européenne : [http://europa.eu.int/comm/culture/html/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/culture/html/index_fr.htm)  
Site du Relais Culture Europe : <http://www.relais-culture-europe.org>

## Restauration L'ÉGLISE DES TROIS-ILETS EN MARTINIQUE



Église des Trois Ilets (Martinique) © D.R.

Le ministère de la Culture et de la Communication prend en charge 100 % des frais de restauration des monuments historiques dont il a la gestion directe et un minimum de 40 % pour tous les autres monuments classés. Après le château de Maisons, nous poursuivons notre série sur les restaurations avec celle de l'église des Trois-Ilets en Martinique.

### Historique

La paroisse des Trois-Ilets (à l'origine cul de sac à vaches) existe depuis 1683. L'église actuelle, construite au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, est caractéristique de la typologie des églises antillaises de cette époque. Joséphine Tascher de la Pagerie, future impératrice des Français, y fut baptisée le 27 juillet 1763. Sa mère y est enterrée. L'église fut restaurée en 1890 après un cyclone et agrandie de deux collatéraux en 1950.

L'église des Trois-Ilets a été classée monument historique le 5 janvier 1993. Alors qu'une première tranche de travaux est envisagée, le 11 octobre 1994, un

incendie d'origine électrique détruit presque entièrement la sacristie et le chœur et endommage gravement la nef. Dès 1995, les premiers travaux de restauration sont entrepris. L'intervention d'un financement européen permet d'accélérer leur rythme. L'église est rendue aux paroissiens pour la messe de minuit, le 24 décembre 2001.

### Restauration

La restauration générale de l'édifice et des objets protégés qu'il contient, a permis de redonner à l'édifice ancien sa primauté par rapport aux bas-côtés récents. La partie ancienne est couverte en « tuiles écailles » traditionnelles et des enduits à la chaux ont remplacé les enduits ciments. Les menuiseries ont retrouvé leur aspect d'origine (fenêtres persiennées), la voûte en lambris décorée au pochoir a été restituée. La restauration des lustres et la mise en place d'un éclairage de mise en valeur a permis de redonner aux intérieurs tout leur charme. Cela peut paraître paradoxal, mais l'incendie a permis d'effectuer des travaux complets de restauration qui, dans un contexte normal, se seraient sans aucun doute limités aux extérieurs. Cette restauration a redonné à l'édifice toute sa place au centre du bourg et dans le cœur des habitants.

### Fiche technique :

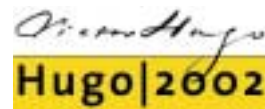
Maîtrise d'œuvre : Étienne Poncelet, Architecte en chef des monuments historiques / Pierre Saboureau, Vérificateur des M.H

Maîtrise d'ouvrage : DRAC (Conservation Régionale des Monuments Historiques).

Travaux réalisés de 1995 à 2000, avec une interruption de 2 ans.

Coût de l'opération : 13,4 MF (2,05 M€)

Financement : État 43 % - Feder 33 % Commune et Département 21 % - Région 3 %



## Exposition VICTOR HUGO, L'HOMME Océan A LA BNF

Jusqu'au 15 juin



« Victor Hugo, l'homme océan » © Getty Images et Eugène Bacot (BNF)

Victor Hugo est le premier écrivain français à avoir légué à la Bibliothèque Nationale, en 1881, l'ensemble de ses manuscrits et de ses dessins. Un fonds qui ne cesse depuis lors de s'enrichir avec des donations et des acquisitions, dont certaines, très récentes, seront présentées pour la première fois dans cette exposition. Ainsi, c'est à travers quelque 350 manuscrits, lettres, dessins, caricatures ou pages de carnet que la grande figure du poète est retracée.

Dans une scénographie de Jean-Marc Joulié, l'exposition « Victor Hugo, l'homme-océan » se présente tout d'abord comme une sorte de « portrait de Victor Hugo par lui-même » selon les termes de la commissaire de l'exposition, Marie-Laure Prévost. Mais cette lecture biographique n'est qu'une seule des possibilités qui sont offertes au visiteur dans ce parcours de l'œuvre et de la vie de Victor Hugo qui est à la fois chronologique et métaphorique. Métaphore maritime de « l'homme océan », donc, que l'auteur des *Travailleurs de la mer* appliqua à William Shakespeare mais qui convient très bien aussi au poète qui expliquait qu'il « rendait à la mer ce que j'ai reçu d'elle »...

### Écriture spectacle

Ainsi, on suivra les grandes étapes d'une vie riche en rebondissements personnels et en soubresauts historiques : de la jeunesse aux temps de l'exil, du chef de file de l'école romantique à l'opposant à Napoléon III, de l'exilé à Guernesey où, durant le Second Empire, il écrit les chefs d'œuvre de sa maturité, *Les Contemplations*, *La Légende des siècles* et *Les Misérables*, au vieillard qui essaie de faire triompher des idées politiques empreintes de justice et de générosité. Mais ce qui touche le plus dans cette confrontation directe avec les manuscrits et les dessins, c'est la manière dont Victor Hugo mettait en scène ceux-ci, ponctuant ses dessins d'écritures diverses et truffant ses manuscrits de dessins. On assiste ainsi à une véritable et passionnante « mise en scène » des manuscrits qui fait que l'exposition ressemble à un spectacle où la magie des dessins, qui font parfois de lui un inattendu précurseur de l'abstraction dans les visions de ses tourments intérieurs, opère.

Le catalogue de Victor Hugo, *l'homme océan* est publié sous la direction de Marie-Laure Prévost par les éditions de la Bibliothèque nationale de France et les éditions du Seuil (44 euros)

Exposition présentée à la BNF, site François Mitterrand, grande galerie

## Dossier

# LA NOUVELLE POLITIQUE DE DIFFUSION DU FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN

bimensuel-25 mars-n° 96



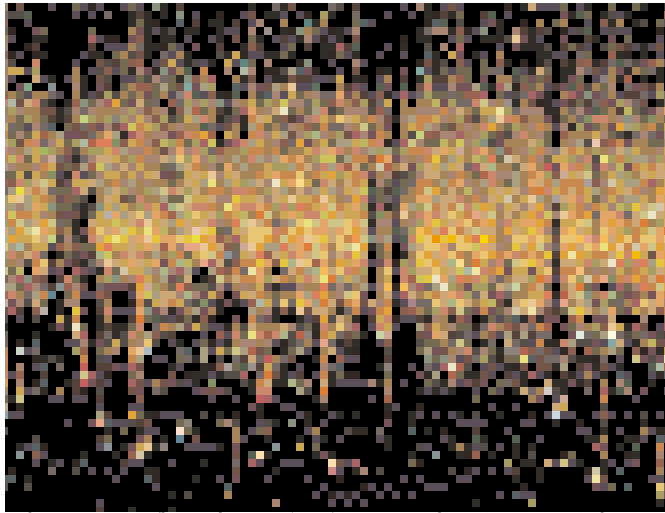
Tina Merandon, acquisition FNAC © D.R.

Le Fonds national d'art contemporain (FNAC) conserve et gère l'une des plus importantes collections de l'État, constituée par des acquisitions et commandes effectués auprès des artistes vivants, depuis la Révolution française. Chaque année, depuis 1981, de 600 à 1 000 œuvres

sont achetées ou commandées à des créateurs. Cette collection exceptionnelle, la plus grande d'art vivant en France, est rendue accessible grâce à des prêts et à des expositions, en région comme à l'étranger, ainsi qu'à des dépôts consentis aux musées et aux administrations. 18 000 pièces sont conservées à la Défense, près de Paris, dans un bâtiment de 4500 m<sup>2</sup> construit en 1991 par les architectes Marie Petit et Maxime Ketoff, que signale une sculpture de François Morellet réalisée dans le cadre de la commande publique.

Au moment où s'organise désormais en France une politique de redéploiement des dépôts dans les musées et les établissements auxquels la collection du FNAC est en priorité destinée, le Musée de Grenoble propose, à la demande de la Délégation aux arts plastiques, une remarquable sélection des acquisitions réalisées par le FNAC depuis 20 ans. A cette occasion, la *Lettre d'information* a rencontré Claude Allemand-Cosneau, conservateur en chef du patrimoine, nommée à la tête du FNAC au printemps 2001, pour évoquer la nouvelle politique de diffusion des collections du FNAC.

## CLAUDE ALLEMAND-COSNEAU : La nouvelle politique du FNAC



Yayoi Kusama, *Fireflies on the water* (2000), acquisition du FNAC 2001 © André Morin.

### La politique des dépôts d'œuvres du FNAC entre dans une phase nouvelle...

La promulgation, en août 2000, d'un décret fixant les conditions de prêts et dépôts des œuvres du FNAC permet de mieux maîtriser et gérer cette activité centrale de l'institution. De plus, l'opération de récolement des collections de l'Etat, engagée depuis 1997, sous l'égide d'une commission nationale, concerne le FNAC pour environ 45 000 œuvres déposées dans plus de 3 500 lieux en France et à l'étranger. Cette tâche titanesque, jamais entreprise auparavant, permet, au fur et à mesure de la vérification minutieuse sur place, de faire le point sur tous les dépôts consentis depuis deux siècles. Elle permettra de dresser un bilan et une évaluation du patrimoine subsistant.

### Quel a été le rôle de ces prêts dans la constitution des collections muséales ?

Le FNAC, de par sa nature même, ne dispose pas d'espace d'exposition propre ; ses collections sont cependant présentes de manière permanente sur les cimaises de presque tous les musées de Beaux-Arts ou d'art contemporain français, grâce aux dépôts consentis depuis deux siècles à ces institutions. Pour le XIX<sup>e</sup> siècle, la politique systématique d'envois de l'Etat en province a bien souvent été fondatrice de la collection des musées territoriaux. C'est en effet par un jeu d'interaction et d'influences réciproques que les collections en région se sont enrichies des acquisitions propres des villes, des dépôts de l'Etat ou des dons et legs qui ont parfois changé la physionomie d'un établissement.

### Quelles seront les répercussions immédiates de la loi sur les musées, récemment votée au Parlement ?

Cette loi prévoit, après récolement et sur leur demande, un transfert de propriété aux collectivités territoriales, de tous les dépôts consentis par l'Etat avant septembre 1910 à des musées de France. Ainsi, le patrimoine de l'Etat se trouvera amputé de sa partie ancienne la plus importante au profit des dépositaires ; mais cette situation renforcera la conscience de son rôle historique. Le FNAC, en ce qui le concerne, ne gardera sur ses inventaires, pour le fonds du XIX<sup>e</sup> siècle, que les œuvres déposées dans des établissements tels que les mairies, les églises, ou encore les palais de justice. Il s'agit des œuvres qui répondaient moins à une logique de qualité esthétique qu'à une nécessité sociale ou idéologique.

### Qu'en est-il pour les œuvres du XX<sup>e</sup> siècle ?

Pour le XX<sup>e</sup> siècle, la question qui concerne le FNAC avec le plus d'acuité est celle des dépôts d'art contemporain des dernières décennies. Plus sensiblement encore que pour le siècle précédent - à moins que la proximité dans le temps n'accroisse cette impression - le rôle de l'Etat dans l'enrichissement des collections des grands musées français d'art contemporain est essentiel. En effet, à Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Nîmes, Marseille, mais aussi Nantes, Rochechouart, Villeneuve d'Ascq, Dôle, Tourcoing ou encore Valence, la présence des dépôts de l'Etat est capitale pour les musées. Elle doit inciter fortement les collectivités territoriales à s'appuyer sur cet apport majeur pour développer encore leur propre engagement, tant pour les collections que pour les bâtiments qui les abritent, lesquels ont à correspondre aux normes modernes de sécurité, de conservation et d'accueil du public. Il n'a jamais été question, pour autant, que l'Etat se substitue aux collectivités territoriales, qui trouvent une aide financière efficace pour leurs acquisitions auprès des FRAM (Fonds régionaux d'acquisitions pour les musées), abondés à parité par l'Etat et les Conseils régionaux.

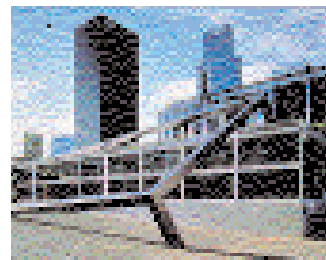


GRCIC © D.R.



**LE FNAC, C'EST...**

Un bâtiment de 45 000 m<sup>2</sup> à La Défense ;  
18 000 œuvres y sont conservées ;  
45 000 dépôts dans 3 500 lieux en France et à l'étranger et notamment dans les représentations françaises à l'étranger ;  
600 à 1 000 œuvres d'art sont commandées chaque année à des créateurs d'aujourd'hui ;  
55 000 images de la photothèque en cours de numérisation sur Vidéomuseum, la base documentaire du FNAC.



Le FNAC © Hervé Abbadie

**Quelle est la politique actuelle des dépôts d'œuvres ?**

Le FNAC dépose chaque année des dizaines d'œuvres dans les musées en région. Une politique de dépôts, réfléchiée avec la Direction des musées de France, doit permettre aux musées demandeurs et bénéficiaires de constituer des ensembles cohérents autour d'artistes, de mouvements, de médiums spécifiques, ou de compléter des séquences historiques lacunaires. Le musée d'art et d'industrie de Roubaix, récemment rénové, a intégré dans son parcours des dizaines d'œuvres mises en dépôts, en particulier dans le domaine de l'art décoratif, et le CAPC de Bordeaux engage un nouveau partenariat avec le FNAC. Le musée de Saint-Etienne, comme celui des arts décoratifs de Paris, s'appuieront sur les collections design du FNAC pour conforter leurs propres ensembles. Dorénavant, les institutions étrangères peuvent également solliciter des dépôts d'œuvres auprès du FNAC : le MAMCO de Genève en est le premier bénéficiaire.

**Et en ce qui concerne les administrations ?**

L'autre volet de la politique de dépôts du FNAC concerne les administrations françaises, y compris à l'étranger. Par exemple, près de 3 000 œuvres sont actuellement accrochées dans les postes diplomatiques. Une réflexion est nécessaire pour qu'un équilibre soit trouvé entre le goût des utilisateurs, la fonction décorative et la nécessaire qualité des œuvres qui, dans les espaces publics de ces postes diplomatiques, ont finalement pour fonction de représenter l'excellence de la France et de ses créateurs. L'ambassade de France à Tokyo, et prochainement celle de Berlin, sont les nouvelles bénéficiaires de ces dépôts de grande qualité. Il en est de même pour les espaces prestigieux des ministères.

**Qu'en est-il enfin des prêts d'œuvres ?**

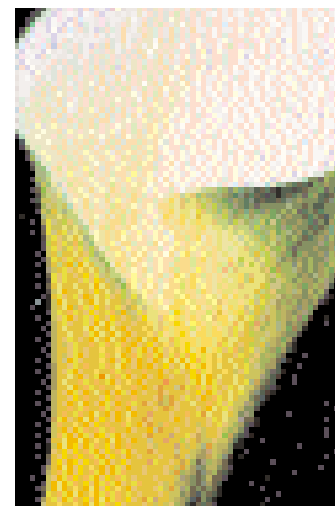
Chaque année, entre 1 500 et 2 000 œuvres sont prêtées pour des manifestations temporaires - rétrospectives monographiques d'artistes contemporains ou expositions thématiques - dans plus de 300 lieux, dont un tiers à l'étranger. Tous les secteurs de la collection sont concernés par les prêts, qu'il s'agisse de la photographie, des arts plastiques ou des arts décoratifs et du design. Le FNAC remplit cette fonction de partenaire pour les institutions organisatrices, au même titre que les musées et collections privées. Il assure ainsi la promotion des artistes de sa collection.

**La politique des expositions du FNAC est ambitieuse...**

Depuis une dizaine d'années, le FNAC organise, avec le soutien de la DAP, des expositions à partir de ses seules collections. Elles ont permis de diffuser auprès d'un large public de nombreux chefs-d'œuvre et de promouvoir la jeune création, aussi bien à Paris

qu'en région. Parmi ces événements, on peut citer :

en 1991, 80 œuvres à La Défense, à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment du FNAC ; en 1995, *Morceaux choisis au Magasin*, Centre d'art contemporain de Grenoble ; *Transit*, 60 artistes nés après 60 à l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts et à la Caisse des dépôts et consignations de Paris ; en 2000, *Que saurions nous construire d'autre ?* à la Villa Noailles, à Hyères. Par ailleurs, des expositions itinérantes des œuvres créées dans le cadre de la commande publique avec les métiers d'art circulent en France et à l'étranger.



Senadji © D.R.

**Comment cette politique évolue-t-elle ?**

Une nouvelle impulsion est désormais donnée à la politique de diffusion de la collection par l'organisation plus systématique d'expositions à partir des seules œuvres du FNAC, en collaboration avec l'Inspection de la création artistique de la DAP. Ainsi, la grande exposition *Moins et plus - Less and More* - collections design du FNAC - 1980-2000 a connu un très grand succès à Taipei l'été dernier ; elle sera présentée au printemps 2002 à Séoul, puis à Los Angeles, et se rendra à Saint-Etienne à l'automne, lors de la Biennale de Design, à l'occasion de laquelle elle s'accompagnera d'une publication. Pour la première fois de son histoire, le Fnac fait ainsi le point sur ses collections contemporaines de design et les problématiques propres à la création et à la diffusion, à partir du travail d'une vingtaine de créateurs internationaux, en particulier Philippe Starck, dont il possède un ensemble d'œuvres très complet. Les collections photographiques font, elles aussi, l'objet de présentations auprès d'un large public, selon plusieurs thématiques, en particulier à Madrid, Moscou, Arles et Nantes.

**Pouvez-vous évoquer le nouveau déploiement des expositions auprès des musées des Beaux-Arts ?**

Du 3 février au 28 avril 2002, le musée des Beaux-Arts de Grenoble présente une centaine d'œuvres choisies parmi les pièces majeures acquises par le FNAC depuis 1985. On retrouve ces pièces dans un ouvrage publié par les éditions du Chêne, paru fin 2001

avec l'aide de la DAP. Dans le même temps, le musée des Beaux-Arts de Nancy propose, depuis le 15 février, une sélection opérée parmi les acquisitions 2000 du FNAC et, en juillet, le musée des Beaux-Arts de Nantes fera de même pour l'année 2001. Ensuite, chaque année, un musée partenaire - à commencer par Bordeaux puis Villeneuve d'Ascq - sera invité à faire un choix parmi les acquisitions de l'année précédente, afin de rendre immédiatement public le patrimoine vivant acquis par l'Etat. D'autres partenariats sont étudiés, en particulier avec des institutions à l'étranger, pour mettre en œuvre cette nouvelle politique de diffusion du FNAC. Le MAMCO de Genève offrira ainsi la moitié de ses espaces d'exposition à la French Collection fin octobre 2002.

#### La politique de diffusion du FNAC, dans son ensemble, s'accompagne de nouvelles visées éditoriales...

Le FNAC développera, dès 2002, une nouvelle politique éditoriale cohérente sur ses collections en partenariat avec un éditeur privé et les institutions concernées par les dépôts ou expositions spécifiques. Il s'agira de trouver les types de publications qui permettront au public, le plus large possible, de prendre la mesure des richesses des collections du FNAC et de ses spécificités. A la fin des années 1980, le FNAC initia une série de publications sur ses acquisitions récentes, sous forme de fiches illustrées et commentées. Interrompue par le déménagement à la Défense et la mise en œuvre de l'informatisation des collections avec Videomuseum, la publication régulière des acquisitions dans tous les secteurs de la collection reprend aujourd'hui. Plutôt qu'une forme papier vite obsolète, il a été choisi de doter le FNAC d'un site internet accessible sur le portail du ministère de la Culture et de la Communication ([www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)). Dès le printemps prochain, les 600 acquisitions de l'année 2000 seront en ligne, sous la forme de fiches techniques et d'images. Celles de 2001 suivront peu après et, d'année en année, les mises en lignes se succéderont. Cette opération ambitionne de remonter le plus loin possible dans le temps.

#### Quel est le rôle de la base documentaire Videomuseum dans cette opération ?

La mise en ligne n'est possible que grâce à Videomuseum. D'ailleurs, à plus long terme, la base documentaire Videomuseum sera accessible aux professionnels et chercheurs par internet, sous sa forme Navig'art. Pour que cet outil soit pleinement utile, il convient d'enrichir significativement la documentation concernant les œuvres du FNAC, y compris la photothèque, dont la numérisation des 55 000 images est en cours. Ce sont ces éléments documentaires qui doivent servir de base aux publications à venir.

#### Informations pratiques

Fonds national d'art contemporain  
70 voie des sculpteurs - 92800 Puteaux  
Tél : 01 46 93 02 50 / Fax : 01 49 00 01 12  
01 46 93 02 60  
[joaquina.andre@culture.gouv.fr](mailto:joaquina.andre@culture.gouv.fr)

#### L'art d'aujourd'hui : un choix dans la collection du Fonds national d'art contemporain, jusqu'au 28 avril 2002 au musée de Grenoble

Entre le musée de Grenoble et le FNAC, les liens sont très étroits, anciens et entretenus depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. En 1922, un tableau de Suzanne Valadon est déposé à Grenoble. En 1928, il s'agit de la peinture de l'artiste brésilienne Tarsila do Amaral, *A caça*, exécutée en 1924, et qui est aujourd'hui l'une des plus recherchées de la collection. En 1936, c'est au tour de *La danse*, chef-d'œuvre de Fernand Léger peint en 1936. Ces rapports se sont intensifiés depuis une quinzaine d'années. Une politique concertée de dépôts a été entreprise dans le but de compléter les ensembles existants dans la collection grenobloise : ainsi des œuvres de César, Takis, Haim Steinbach ou encore Bertrand Lavier sont arrivées au musée. Des acquisitions spécifiques ont aussi été réalisées par le FNAC pour renforcer les points particuliers de la collection, avec par exemple les pièces de Pierre Soulages, Helmut Federle, Carl Andre, Donald Judd et Jean-Pierre Raynaud. Tout récemment, ce sont des travaux majeurs de François Morellet, Piotr Kowalski et Harald Klingelhöller qui ont rejoint le musée. Cette politique dont Grenoble n'est ici qu'un exemple, illustre l'importance et la richesse des rapports qui lient le FNAC et les musées. De tels rapports se manifestent avec la publication de *L'art d'aujourd'hui* : un choix dans la collection du Fonds national d'art contemporain, événement dont Serge Lemoine assure le commissariat général, et Elisabeth Bret-Besson et Christine Poullain le commissariat d'exposition.

#### Musée de Grenoble

Tél : 04 76 63 44 44 / Fax : 04 76 63 44 10  
[www.ville-grenoble.fr/musee-de-grenoble](http://www.ville-grenoble.fr/musee-de-grenoble)



Gabriel Orozco, «La D.S.», 1993, voiture Citroën DS 19 de 1970 reprofilée, achat par le FNAC en 1994. © D.R.

**CATHERINE TASCA A INAUGURÉ  
LA PREMIÈRE COMMANDE  
PUBLIQUE DE MULHOUSE EN  
MATIÈRE D'ART CONTEMPORAIN**

Catherine Tasca a inauguré, le 7 février dernier, en compagnie de J.M Boeckel, député-maire, la première commande publique de Mulhouse en matière d'art contemporain : *Space* de Jean-Pierre Raynaud. Implantée à l'entrée Est de la ville, l'œuvre consiste en une construction érigée sur un plan circulaire de vingt mètres de diamètre, à l'intérieur duquel se situent huit piliers d'un mètre carré de section, d'une hauteur progressive s'échelonnant entre trois et vingt-quatre mètres. Réalisés en béton, les piliers sont recouverts de plaques de marbre blanc. « *La présence de l'art dans l'espace public est tout autant l'enrichissement du patrimoine qu'une rencontre avec nos concitoyens* », a déclaré la ministre. De fait, l'ambition première du cahier des charges assigné à l'artiste était de permettre l'identification immédiate d'un quartier en pleine transformation - que marquent l'aménagement d'un nouveau bassin de quatorze hectares, comportant des projets immobiliers, et la création d'un parc de huit hectares. Visible depuis l'autoroute voisine, l'œuvre se devait également de constituer un signal pour les automobilistes autant que pour les piétons. Intervenant « *dans un espace urbain à améliorer* », selon Jean-Pierre Raynaud, l'œuvre a pris « *naissance dans le sol et fait émerger huit stèles blanches attirées vers le ciel, dont la luminosité est la grande force* ».



Catherine Tasca avec Christophe Girard et Jean Paul Delevoye, à l'Hôtel de Ville © Henri Garat/mairie de Paris

Le 28 février dernier, Catherine Tasca a participé à la rencontre « Droit de cité pour le cirque ». Cette rencontre, qui a réuni près de 200 représentants de collectivités territoriales, responsables de cirques et de structures culturelles, a permis de faire le point sur la mise en œuvre de la charte sur l'accueil des cirques dans les communes et de mettre en évidence la diversité des projets et des expériences initiés autour des arts du cirque sur le territoire.

Les quatre ateliers thématiques proposés (le cirque en représentation, le cirque en résidence, cirque éducation et transmission, le cirque et les dispositifs de la politique de la ville) ont mis en évidence la complémentarité des actions menées par l'État et les collectivités locales pour le développement de ces pratiques artistiques. Qu'il s'agisse d'accueillir un spectacle, d'aménager un lieu de représentation, de soutenir une compagnie ou encore de créer une école, le cirque peut être un élément moteur d'une politique

**Cirque****CATHERINE TASCA SE DIT  
SATISFAITE DE L'APPLICATION  
DE LA CHARTE SUR L'ACCUEIL DES  
CIRQUES DANS LES COMMUNES**

culturelle territoriale. Plusieurs témoignages ont aussi souligné la pertinence du cirque dans des actions sociales et éducatives, grâce aux valeurs et au patrimoine qu'il véhicule.

**Un premier bilan**

En concluant cette rencontre, Catherine Tasca a dressé un premier bilan positif de *l'Année des arts du cirque* et notamment de la charte pour l'accueil des cirques dans les communes. Aujourd'hui près de 50 villes ont adhéré à la charte, engageant des initiatives concrètes pour en appliquer les principes. La ville de Marseille a ainsi transformé un môle de l'ancien port, le J4, en espace d'accueil des chapiteaux avec une programmation régulière de spectacles de cirque. Pour la Ville de Paris, fortement engagée aux côtés de l'Etat dans la réussite de cette *Année des arts du cirque*, Christophe Girard, adjoint au maire chargé de la culture, a énoncé les axes d'intervention en faveur des arts du cirque. La présence du cirque dans la capitale sera particulièrement

reusement soutenue par l'ouverture d'espaces consacrés aux cirques, l'accompagnement des lieux programmant du cirque et des cirques établis dans Paris.

En clôture du colloque, la Ville de Paris a formalisé son adhésion à la charte d'accueil des cirques dans les communes. Jean-Paul Delevoye, président de l'AMF, s'est félicité de la collaboration des collectivités locales, de l'Etat et des professionnels, qui a permis la mise en place de la charte et a affirmé son soutien à la promotion de cette initiative auprès des villes. Autant d'éléments qui laissent présager des développements prometteurs pour l'avenir du cirque.

**Droit de cité pour le cirque**, organisée à l'Hôtel de ville de Paris, par l'Association des Maires de France (AMF), la Fédération Nationale des Communes pour la Culture (FNCC), Mairie 2000, la Ville de Paris et l'association HorsLesMurs.



## Musées

LE PROGRAMME DES EXPOSITIONS  
ORGANISÉES DANS LE CADRE DE  
« FRAME »

Après avoir été présentée à Bordeaux et avant de l'être à Montpellier, la première exposition organisée dans le cadre de FRAME, « Made in USA, l'art américain de 1908 à 1947 », a récemment ouvert ses portes à Rennes. Plusieurs autres expositions sont prévues en 2002, puis les années suivantes.

L'exposition « Made in USA, l'art américain de 1908 à 1947 », présentée du 10 octobre au 31 décembre 2001 au musée des Beaux-Arts de Bordeaux, a bénéficié d'une importante couverture de presse et a rencontré un accueil très favorable du public.

L'exposition - qui rassemble des peintures, sculptures et photographies et permet au public français de découvrir une période mal connue de l'art américain - est actuellement présentée au musée des Beaux-Arts de Rennes (jusqu'au 31 mars 2002), avant de l'être au musée Fabre de Montpellier, du 12 avril au 23 juin 2002.

**Les expositions prévues en 2002**  
L'exposition « Réalités et métamorphoses », organisée par l'Art Museum de Portland (Oregon) et consacrée à la photographie américaine du xx<sup>e</sup> siècle, sera présentée du 22 février au 21 avril 2002 au musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg. « L'un des avantages de FRAME », explique Rodolphe Rapetti, chargé de

mission auprès du directeur des musées de France, « est de nous permettre de monter d'importantes expositions, comme « Made in USA », en même temps que d'autres, comme celle-ci, plus légères mais aussi plus « pointues ». Parmi les quatre photographes que regroupe cette exposition, Edward Weston, Imogen Cunningham, Minor White et Todd Walker, deux au moins sont peu connus du public français... et devraient donc constituer une véritable découverte. »



Pot-guerrier, Moche, Pérou © Minneapolis, Institut of Art.

L'exposition « Symboles sacrés : quatre mille ans d'arts premiers des Amériques » permettra au public français d'admirer la beauté, la variété et la complexité de la création artistique des peuples de l'ancienne Amérique. Elle sera présentée au musée Fabre de Montpellier, du 13 juillet au 29 septembre 2002 ; au musée des Beaux-Arts

de Rouen, du 25 octobre 2002 au 13 janvier 2003 ; au musée des Beaux-Arts de Lyon, du 13 février au 28 avril 2003 ; puis enfin au musée des Beaux-Arts de Rennes, du 28 mai au 10 août 2003. « Cette importante exposition, qui rassemblera quelque cent vingt-cinq chefs-d'œuvre de l'art américain, des civilisations précolombiennes à l'art des Indiens d'Amérique, bénéficiera d'un accompagnement documentaire et éducatif très développé », souligne M. Rapetti. « Plusieurs musées américains sont très en pointe dans le domaine de la pédagogie et le travail que nous effectuons, à l'occasion de cette exposition, associe conservateurs et responsables des secteurs éducatifs des différents musées, français et américains ».

L'exposition « les Dessins de Raphaël », franchissant l'Atlantique dans l'autre sens, permettra au public américain de découvrir et d'admirer la célèbre collection du peintre Jean-Baptiste Wicar, conservée au musée de Lille. L'exposition sera présentée au Museum of Art de Cleveland, du 25 août au 27 octobre 2002.

**Les expositions prévues en 2003 et 2004**

L'exposition « Les Chefs-d'œuvre de la peinture française du xvii<sup>e</sup> siècle » (« Soul's delight »), rassemblant quelque quarante chefs-d'œuvre provenant tous des musées du réseau FRAME, sera présentée, en 2003, au Portland Art Museum

et peut-être dans un autre musée américain. Spécialement conçue pour le public d'Outre-Atlantique, elle bénéficiera d'un important environnement pédagogique et documentaire.

L'exposition « Renoir et l'Algérie », produite par le Sterling & Francine Clark Art Institute de Williamstown sera présentée, en 2003, à Williamstown, puis au musée Fabre de Montpellier. Elle réunira tous les tableaux exécutés par l'artiste sur le thème de l'Algérie, permettant de découvrir un Renoir orientaliste d'une profondeur inattendue, dans la lignée des peintres-voyageurs qui va de Delacroix à Matisse.

L'exposition « Le Symbolisme (œuvres sur papier) », centrée sur Paris, plaque tournante du symbolisme international dans le domaine de la création et de l'édition, sera présentée, en 2004, à l'Art Museum de Portland.

Suivront, à partir de 2004, d'autres expositions parmi lesquelles : « Le Néoclassicisme en France », dont le commissariat est assuré par Michel Hilaire et qui sera présentée à Richmond, Saint-Louis et peut-être Dallas, et « The prints of Ed Ruscha » (célèbre artiste californien dont le musée de San Francisco possède la totalité des estampes), qui sera présentée au musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg.



**Les 18 musées associés au sein de FRAME**

FRAME (French Regional and American Museums Exchange) a pour objectif de favoriser le lancement et la réalisation de projets communs, en vue d'accroître les ressources des institutions participantes et de faire connaître les richesses exceptionnelles de leurs collections à un public plus vaste, des deux côtés de l'Atlantique.

**Les neuf musées américains membres sont :**

- » Le Saint Louis Arts Museum,
- » l'Institute of Arts de Minneapolis,
- » le Museum of Art de Cleveland,
- » le Museum of Art de Dallas,
- » l'Art Museum de Portland,
- » le Virginia Fine Arts Museum de Richmond,
- » le Fine Arts Museum de San Francisco,
- » le Sterling & Francine Clark Art Institute de Williamstown,
- » l'Art Gallery de l'Université Yale et le Yale Center for British Art and British Studies.

**Leurs neuf partenaires français sont :**

- » Les musées de Bordeaux,
- » Les musées de Rouen
- » Les musées de Strasbourg,
- » le musée de Grenoble,
- » les musées des Beaux-Arts de Lille,
- » les musées des Beaux-Arts de Lyon
- » les musées des Beaux-Arts de Rennes
- » le musée des Augustins de Toulouse,
- » le musée Fabre de Montpellier.



Terrain n° 38 © Ministère de la Culture, Monum

**Publication****« QU'EST CE QU'UN ÉVÈNEMENT ? » S'INTERROGE LA REVUE TERRAIN**

Les sciences sociales se montrent silencieuses face à l'événement... peut-être parce que celui-ci donne lieu, dans les media, aux discours les plus loquaces. Le numéro 38 de *Terrain*, la revue d'ethnologie éditée par le ministère de la Culture et Monum, s'attache au contraire à travers des exemples précis - une découverte scientifique, les voyages présidentiels, le procès Papon, les apparitions de la Vierge, l'affaire Lewinsky, etc.- à restituer à l'événement sa spécificité temporelle. Les articles nous montrent notamment la manière dont les individus qui sont pris dans un événement, sont traversés par des forces collectives qui les dépassent, et au delà du constat de l'irruption spectaculaire de l'événement, tentent d'en construire le sens, de lui apporter une « valeur ajoutée » d'intelligibilité.

Terrain n° 38, 15,24 euros  
Diffusion: CID 131, bd Saint Michel  
75005 Paris cid@msh-paris.fr

**NOMINATIONS****JEAN-NOËL JEANNENEY,  
président de la Bibliothèque  
nationale de France**

Né en 1942, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire, Jean-Noël Jeanneney a d'abord enseigné à l'université Paris X-Nanterre (1979). Dans le même temps, il est également membre du Haut conseil de l'audiovisuel (1979-1982) et de la Commission supérieure des archives (1980-1988). Il devient ensuite PDG de Radio-France (1982-1986) et de RFI (1983-1986). Il préside la mission de la célébration du Bicentenaire de la Révolution (1988-1989), avant de devenir secrétaire d'Etat au commerce extérieur du gouvernement d'Edith Cresson (1991-1992) puis secrétaire d'Etat à la communication dans celui de Pierre Bérégovoy (1992-1993). Il a publié le *Journal de Jules Jeanneney* (1972), *La Faillite du Cartel, 1924-1926* (1977), *Le Monde de Beuve-Méry ou le Métier d'Alceste* (1979), *Georges Mandel, l'homme qu'on attendait* (1991), *Une histoire des médias des origines à nos jours* (1996) et a écrit de nombreux documentaires pour la télévision.

**JEAN-JACQUES AILLAGON,  
reconduit à la présidence du  
Centre Pompidou**

Né en 1946, agrégé d'histoire, Jean-Jacques Aillagon a fait une grande partie de sa carrière dans l'administration culturelle de la Ville de Paris. Il a été successivement sous-directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts (1976-1982), administrateur du musée national d'art moderne (1982-1985), adjoint au directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris (1985-1988), directeur de l'association de préfiguration de l'École des beaux-arts de la Ville de Paris (1988-1993), directeur de la Vidéothèque de Paris (1992-1993), directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris (1993-1996) avant d'être nommé président du Centre Pompidou en 1996 où il se voit aujourd'hui confier un troisième mandat. Il a aussi présidé la mission pour la célébration de l'an 2000.

## Commande publique

# ROBERT MORRIS CRÉE DES VITRAUX POUR MAGUELONE

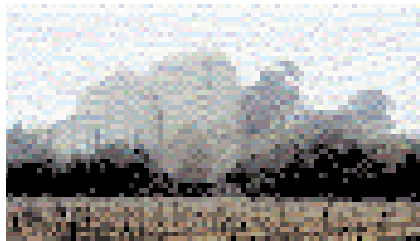
Le 16 mars, Guy Amsellem, Délégué aux arts plastiques, et Wanda Diebolt, Directrice de l'architecture et du patrimoine, ont inauguré, en présence de l'artiste, les vitraux conçus par Robert Morris pour l'ancienne cathédrale Saint-Pierre de Maguelone (Hérault). Réalisés dans le cadre d'une commande publique de la Délégation aux arts plastiques et de la Direction de l'architecture et du patrimoine, ces vitraux expriment les rapports qui existent entre l'architecture médiévale, l'eau et la lumière du littoral méditerranéen.

### Saint-Pierre de Maguelone, haut lieu patrimonial

Construite aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, la cathédrale Saint-Pierre de Maguelone fut la « deuxième église de Rome » et accueillit les plus grands représentants de l'institution romaine jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Classée au titre des monuments historiques en 1840, elle reçoit plus de 100 000 visiteurs par an. Depuis 1969, l'association *Les Compagnons de Maguelone*, qui en a la charge avec le diocèse de Montpellier, y mène de front une activité professionnelle et sociale en faveur des handicapés, et la mission qui lui a été confiée de veiller à la sauvegarde, à l'animation et à la mise en valeur du site. *Les Compagnons de Maguelone* ont, en étroite concertation avec la DRAC du Languedoc-Roussillon, décidé la création d'un nouvel ensemble de verrières confiée à Robert Morris.

### Architecture, eau et lumière

L'intervention de Robert Morris à Saint-Pierre de Maguelone exprime les rapports qui existent entre l'architecture médiévale, l'eau et la lumière du littoral méditerranéen. De fait, l'ancienne cathédrale occupe un site qui fut une île et qu'une digue relie aujourd'hui à la terre. A l'intérieur, le jeu des masses de maçonnerie et des volumes procure une monumentalité austère à une structure romane dépouillée. Admise par dix-sept vitraux d'une surface modeste, la lumière contraste avec la nudité des espaces et en souligne la solennité. Déterminant son projet en relation avec le site autant qu'avec les propriétés physiques de l'édifice, Robert Morris a conçu, pour les dix-sept vitraux, un motif qui reprend la forme d'une vague, rendue sculpturale en moulant le verre lui-même. La simplicité du motif trouve une correspondance dans les rythmes qui assurent la cohérence de l'architecture et renforce, selon l'artiste, « l'idée que les flux (pulsations) répétitifs et sans fin de la mer, juste derrière les murs de l'église, nous amènent à une réflexion sur la nature éternelle du monde lui-même ». Les vitraux n'ont que deux tons : un bleu léger dans l'abside et la plus grande fenêtre à l'ouest, et une fine nuance miel pour les fenêtres au sud.



Robert Morris, vitraux pour la cathédrale Saint Pierre de Maguelone, 2002, commande publique © André Morin.

### La commande publique dans les édifices religieux

La commande publique, outil créé initialement au sein du CNAF (DAP), constitue l'une des manifestations les plus fortes de la politique de décentralisation artistique engagée depuis vingt ans. La politique de la commande publique s'est orientée vers la mise en valeur du patrimoine architectural, notamment des édifices religieux. En matière de vitraux, de très nombreux projets ont été réalisés ces dernières années. En faisant appel à des artistes de premier plan, la DAP a ainsi participé au renouvellement de la tradition du vitrail historié. Depuis l'an 2000, on peut citer notamment les interventions de Jan Dibbets pour la cathédrale Saint-Louis à Blois, Georg Ettl pour la collégiale Saint-Barnard à Romans-sur-Isère, Christophe Cuzin pour l'église de Saint-Martin-de-Lognes, Aurélie Nemours pour le prieuré de Salagon ou encore Sarkis pour l'abbaye cistercienne de Silvacane à La Roque d'Anthéron.



Robert Morris, vitraux pour la cathédrale Saint Pierre de Maguelone, 2002, commande publique © André Morin.

### FICHE TECHNIQUE

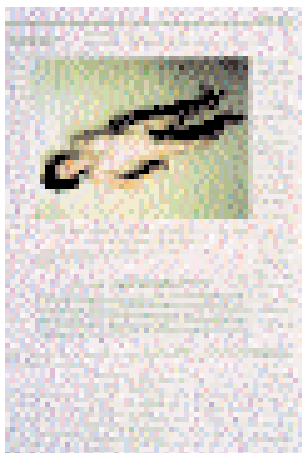
La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la DRAC-CRMH, la maîtrise d'œuvre par Dominique Larpin, architecte en chef des monuments historiques, et c'est le maître verrier Gilles Rosvoal, de l'atelier Duchemin, qui a entre autres collaboré avec Geneviève Asse, Pierre Buraglio ou encore Jean-Michel Alberola, qui a été retenu avec l'accord de l'artiste. D'un montant de 251 540 euros, l'opération a été financée pour moitié par l'État et pour moitié par *Les Compagnons de Maguelone*, soutenue par les collectivités territoriales (Département et Région), ainsi que les fondations Crédit Agricole (Pays de France) et surtout Gaz de France.

### Contacts :

Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon  
Véronique Cottenceau 04 67 02 35 21

## Art contemporain

# JEAN-LUC MOULÈNE ET ANRI SALA REPRÉSENTENT LA FRANCE À LA BIENNALE DE SAO PAULO



« In de Morgen », Jean-Luc Moulène, 27 mai 1997 © Jean-Luc Moulène

La visibilité des artistes français se développe lors des grands rendez-vous internationaux de la création vivante. La présence française à la xxv<sup>e</sup> Biennale d'art contemporain de Sao Paulo, qui se tiendra jusqu'au 2 juin prochain, permettra de découvrir des œuvres de Jean-Luc Moulène et Anri Sala, sélectionnées par Corinne Diserens, qui assure le commissariat français sur le thème des « Iconographies métropolitaines » choisi par Alfons Hug, commissaire général de la manifestation.

### Jean-Luc Moulène

Jean-Luc Moulène présente 30 photographies documentaires extraites de son « Journal impersonnel », qui interrogent le duo « icône » et « économie ». Devant la salle, dans le grand hall d'exposition, l'artiste a empilé 100 000 exemplaires du quotidien économique brésilien *Valor*, qui reproduisent au même format, dans une édition spéciale, les mêmes 30 images. La DAP apporte une

aide importante à la réalisation de cette œuvre inédite, conçue dans le cadre de la commande publique.

### Anri Sala

Pour sa part, Anri Sala présente deux vidéos récentes : *Arena* et *Observer*. *Arena* montre des images du zoo de Tirana (Albanie). Des animaux s'entassent dans de petites cages, regroupées dans un pavillon qu'entoure un couloir de verre et de métal, qui sépare le zoo d'une zone d'immeubles. Cette disposition évoque la situation du pavillon de la Biennale, dont les fenêtres montrent le parc et la mégapole qui l'entoure. *Observer* présente, quant à elle, deux ensembles d'images projetées simultanément pendant 15 minutes. Le premier écran montre deux panneaux publicitaires vides, situés dans deux villes différentes d'Albanie, dans lesquels le soleil se reflète. Le second écran, qui reprend les images des deux panneaux publicitaires, fait entendre une voix d'homme qui recrée le bruit de missiles lancés sur une ville qu'on ne voit pas.

La présence française résulte d'une étroite collaboration entre l'AFAA et la DAP, avec le soutien des services culturels de l'Ambassade de France à Sao Paulo, de la Ville de Paris, de la Galerie Chantal Crousel, ainsi que l'aide de l'Alliance française, de *Carta Blanca Editions* et de *Itau Cultural*.

### Informations pratiques

e-mail : [bienal.imprensa@uol.com.br](mailto:bienal.imprensa@uol.com.br)  
L'ensemble des informations concernant la manifestation est disponible sur le site de l'AFAA :

<http://www.afa.asso.fr>



« Intelligence de l'art et culture religieuse aujourd'hui ». Colloque international 15 et 16 avril 2002, Ecole du Louvre © D.R.

### Colloque

#### INTELLIGENCE DE L'ART ET CULTURE RELIGIEUSE AUJOURD'HUI

» 15 et 16 avril au Louvre

Face à la disparition de la culture religieuse que constatent chaque jour les éducateurs du pays, qu'en est-il du patrimoine artistique ? Comment, l'art, vecteur culturel majeur, est-il touché par cette perte de références religieuses ? Comment, sans ces repères symboliques, découvrir le sens des formes - images, musiques, textes, architectures - anciennes mais aussi contemporaines ? Mais surtout, comment, dans le cadre d'une laïcité garante des libertés fondamentales, permettre la découverte, au travers de l'art, d'un patrimoine dans toute sa diversité ? Pour répondre à ces interrogations, ce colloque réunira des personnalités, françaises et étrangères qui proposeront des réponses sur des thèmes issus des trois grandes traditions religieuses : christianisme, judaïsme, islam.

Ce colloque est organisé par l'École du Louvre, sous le patronage des ministères de la Culture et de la Communication et de l'Éducation nationale.

Rens ; [www.ecoledulouvre.fr](http://www.ecoledulouvre.fr)  
et 01 55 35 18 15



Pierre Henry © Laurent Monlau

### Musique

#### LE MUSICIEN PIERRE HENRY EN CONCERT CHEZ LUI

» Du 13 au 27 avril

Pierre Henry reçoit ! Dans le lieu même où vit et travaille le compositeur de musique électronique, Pierre Henry, va donner une série de concerts où l'on pourra entendre sa dernière œuvre, *Dracula*. Cette série de concerts à la « maison de sons », où le compositeur a installé son studio, permettra notamment d'écouter cette musique électronique dans une acoustique démultipliée. Elle permettra aussi de découvrir en contrepoint son travail pictural récent. Partez donc à la découverte de la musique de Pierre Henry.

Une programmation des Spectacles vivants/Centre Pompidou en coproduction avec Son/Ré qui reçoit le soutien de la DRAC Ile-de-France.  
Réservations : 01 44 78 47 47

## EMMANUEL FESSY

# « Faire en sorte que tous les livres trouvent leur public »

**Ancien directeur de la rédaction fondateur du *Journal des arts*, Emmanuel Fessy dirige, depuis un an, les Editions du Centre Pompidou, une « maison » qui gère au sein de l'établissement l'intégralité de la chaîne éditoriale, de la conception d'un livre à son stockage, en passant par la fabrication, la gestion des droits, le service commercial... Il nous explique comment et dans quel but fonctionne ce secteur méconnu.**

L'attachée de presse m'avait prévenu avec un sourire : « *On est dans le rouge, n'est-ce pas...* » Elle fait allusion à la peinture rouge, presque rouge sang, qui orne les murs des couloirs. Pourtant, tout est feutré, ici, et une atmosphère chaleureuse règne dans d'élégants bureaux. D'entrée de jeu, Emmanuel Fessy nous précise son credo : que les ouvrages publiés par le Centre Pompidou, « *première maison d'édition d'art moderne et contemporain en France* », demeurent des références, gardent leur force expérimentale tout en rencontrant le public. Il semble logique qu'une maison d'édition se préoccupe de vendre ses livres... mais Emmanuel Fessy utilise le terme « public » dans une acception plus qualitative.

#### Une mission de service public

« Nous avons une mission dans le domaine de la création moderne et contemporaine : favoriser le partage et la connaissance par le public de nos expositions, de nos manifestations et de nos collections » Comment ? « Le Centre

publie une trentaine de titres par an, dont une dizaine en coédition avec le secteur privé, qui couvrent tout ce champ : non seulement les catalogues des expositions au 6<sup>e</sup> étage - Les Années Pop, Giacometti, Hitchcock, Dubuffet... - mais aussi d'autres consacrés à la création d'aujourd'hui (Raymond Hains, La jeune création graphique, Marlène Dumas, Jochen Gerz, les cinéastes Jacques Rozier, Manuel de Oliveira...), au fonds du musée (La collection de Design, Brancusi, Duchamp, Pevsner) ainsi qu'une revue, *les Cahiers du Musée national d'art moderne*, des vidéos, des cédéroms. Tout cet ensemble doit allier rigueur, langage clair, maquette lisible et attrayante, un titre ne pouvant être seulement la réalisation du désir d'un auteur ou d'un artiste. Nous avons un rôle de passeur ». « Nous tenons également à différencier notre offre pour nous adresser à un public plus large, ajoute-t-il. Ainsi, à côté du catalogue *La Révolution surréaliste* (56 euros), nous proposons un album, parcours de l'exposition, d'une qualité irréprochable tant pour le choix des œuvres que leur reproduction (8 euros). Les deux sont un beau succès, puisque plus de mille exemplaires de chaque sont vendus par semaine ! Pour Andreas Gursky, nous avons décidé de ne pas reprendre l'onéreux catalogue du Musée de New York (MoMA, 85 euros), mais d'éditer notre propre publication, plus modeste certes, mais qui comporte des photographies inédites et ne coûte que

14,5 euros. Un premier tirage de 7 000 exemplaires va être épuisé et un retraitage de 2000 a été lancé ».

#### Trois nouvelles missions

L'activité de la direction des Editions ne se limite pas aux ouvrages accompagnant la programmation des manifestations. « En plus de la tâche de coordonner une refonte du site Internet du Centre, trois missions m'ont été confiées par le président Jean-Jacques Aillagon, poursuit Emmanuel Fessy : publier un guide du visiteur du Centre Pompidou diffusé en six langues. Il va paraître le mois prochain et sera un mode d'emploi pour faire encore mieux connaître aux visiteurs venus du monde entier toutes les richesses de l'institution, son histoire, son architecture exceptionnelle. Il fourmillera d'informations pratiques, proposera des parcours « type », et offrira un album présentant 150 chefs d'œuvre du musée, allant du dessin à la vidéo. La seconde est de relancer les éditions jeunesse. Avec *L'art en jeu*, le Centre dispose déjà d'une belle collection qui a fait ses preuves. Nous travaillons, avec la Direction de l'action éducative et des publics, à un autre projet, aussi intelligent et ludique. La



Emmanuel Fessy © Jean Pierre Muller-AFP

troisième mission est une initiative originale de coopération entre musées : rassembler en un seul ouvrage, 200 peintures du Louvre, d'Orsay et du Centre Pompidou. Ces œuvres, dispersées géographiquement, font en fait partie d'une seule collection, nationale. Des rapprochements, des confrontations par thèmes permettront de lire une autre histoire de l'art. Delacroix côtoiera Kandinsky, Malevitch... Une vision transversale passionnante ! Si le livre, qui devrait paraître cet automne, convainc les lecteurs, pourquoi ne pas étendre ce projet à d'autres disciplines puis à l'échelle européenne ? »

Pour connaître les publications du Centre Pompidou :  
[www.centrepompidou.fr](http://www.centrepompidou.fr)